

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-535 DU 29 DECEMBRE 1988
portant nomination à titre Posthume
dans l'Ordre National du Bénin du
Camarade André KASSA, Ancien Chef de
District Rural de MATERI (Province
ATACORA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi Constitutionnelle en date du 6 Mars 1984 qui l'a modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 3647/SGCEN/C du 24 Octobre 1988 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est nommé à titre Posthume dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 29 Décembre 1988.

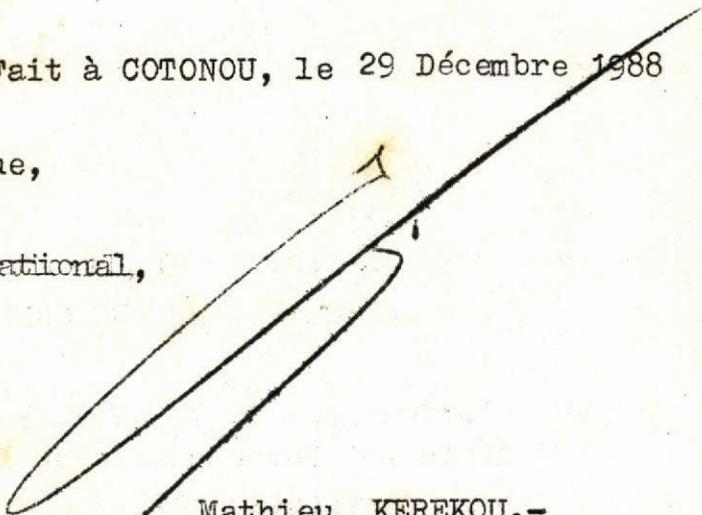
AU GRADE DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN :

- Camarade André KASSA,
Ancien Chef de District Rural de Matéri
(Province de l'ATACORA) décédé.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

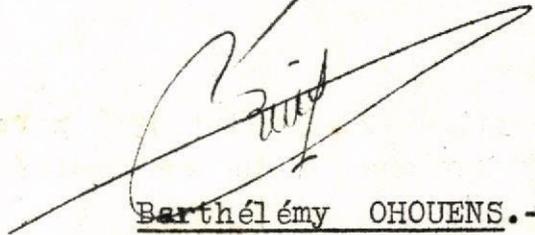
Fait à COTONOU, le 29 Décembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy OHOUENS.-

Ampliations : FR 4 - CC/PHIB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 -
IFC 2 - CEC 2 - SGCEN 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - SID 2 -
ONEFI 2 - DCCT 1 - CSM 1 - IGE et ses Sections 4 - UNB-FASJUE-
INSJA 6 - BN-DAN 4 - Préfets 6 - JCRPE 2 - Intéressé 1.-